République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 DÉCEMBRE 2018 À 10 H 30

Centre administratif de l'Eurométropole
Salon Carré
Convocation du 6 décembre 2018

Membres en exercices :	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	16 titulaires 8 suppléants

Délibération n°336 du Comité syndical

2. Convention financière ADEUS 2019

Le programme de travail partenarial avec l'ADEUS pour 2019 a été validé lors du comité syndical du 11 octobre dernier. Il portera essentiellement sur la révision du SCOTERS

La contribution du SCOTERS à l'ADEUS pour 2019 est fixée à 150 000 € (comme en 2018), dont 75 000 € seront inscrits en fonctionnement au budget primitif et le solde de 75 000 € en investissement au budget supplémentaire (soit après le vote du compte administratif et la reprise des résultats comptables).

Le comité syndical,
sur proposition du vice-président,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

Charge M. Jean-Marc WILLER, 1er vice-président du syndicat mixte, de la signature de la convention financière 2019 avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise pour un montant de 150 000 € et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 20 DEC. 2018
La publication le 20 DEC. 2018
Strasbourg, le 20 DEC. 2018

Le Président
Robert HERRMANN

PREFECTURE DU BAS-RHIN
27 DEC. 2018
Bureau du Contrôle de Légalité